

## Le boom démographique dans la sous-préfecture de bléniméouin : entre intérêt agroéconomique et saturation foncière

The demographic boom in the sub-prefecture of bléniméouin: between agro-economic interest and land saturation.

Auteur 1 : Kopeh Jean-Louis ASSI.

Auteur 2 : Gué Pierre GUELE.

Auteur 3 : Diané Lucien ADOU.

Auteur 4 : Lou Nan Albertine VANIE.

Kopeh Jean-Louis ASSI, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa-Côte d'Ivoire), assikopeh@gmail.com

Gué Pierre GUELE, Université Jean Lorougnon GUEDE (Daloa, Côte d'Ivoire),

Diané Lucien ADOU, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa-Côte d'Ivoire),

Lou Nan Albertine VANIE, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa-Côte d'Ivoire),

**Déclaration de divulgation :** L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

**Conflit d'intérêts :** L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

**Pour citer cet article :** ASSI .K J L, GUELE .G P, ADOU .D L & VANIE .L N A (2025). « Le boom démographique dans la sous-préfecture de bléniméouin : entre intérêt agroéconomique et saturation foncière », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 29 » pp: 0143 – 0162.

Date de soumission : Février 2025

Date de publication : Avril 2025



DOI : 10.5281/zenodo.15108565  
Copyright © 2025 – ASJ



## Résumé

Cette étude visait à montrer les incidences agroéconomiques et environnementales de la croissance démographique à l'échelle de la sous-préfecture de Bléniéouin. Pour atteindre ces résultats, une recherche documentaire couplée à l'usage des nouvelles technologies de traitement de l'information géographique telle que la télédétection ainsi qu'une enquête de terrain menée dans trois villages de la sous-préfecture ont constitué l'essentiel de la démarche méthodologique. Les résultats issus de cette investigation ont montré que la démographie de la sous-préfecture de Bléniéouin a connu une croissance vertigineuse durant ces dernières années. Ce qui est source de développement agricole, de prolifération de petites activités économiques dans les espaces ruraux mais aussi facteur de saturation foncière considérable. Les superficies des massifs forestiers ont beaucoup régressé durant la période 2000 et 2021. Dans un tel contexte, les bas-fonds font l'objet d'intérêt croissant.

**Mots-clés** : sous-préfecture de Bléniéouin, boom démographique, développement agroéconomique, saturation foncière.

## Abstract

The aim of this study was to show the agro-economic and environmental impact of population growth in the sub-prefecture of Bléniéouin. To achieve these results, the methodological approach involved documentary research coupled with the use of new geographic information processing technologies such as remote sensing, and a field survey conducted in three villages in the sub-prefecture. The results of this investigation showed that the population of the sub-prefecture of Bléniéouin has grown dramatically in recent years. This is a source of agricultural development and a proliferation of small-scale economic activities in rural areas, but it is also a factor in considerable land saturation. The area of woodland shrunk considerably between 2000 and 2021. Against this backdrop, there is growing interest in lowland areas.

**Keywords:** Bléniéouin sub-prefecture, demographic boom, agri-economic development, land saturation.

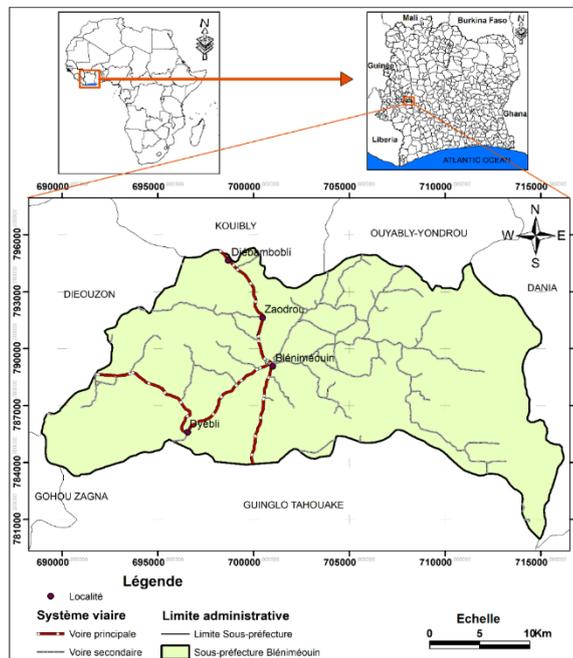
## Introduction

La problématique de la croissance de la population en rapport avec la disponibilité foncière occupe une place importante dans les réflexions scientifiques et débats politiques actuels. En effet, la Fao (2001) estimait que la population des régions en développement a quasiment doublé au cours des quatre dernières décennies du XXe siècle, pour atteindre 5,1 milliards d'individus en 1999. Quelque 60 % de ces personnes sont classées comme ruraux, environ 85 % agricoles. Ainsi, il apparait de façon évidente que la disponibilité des ressources foncières surtout pour assouvir les besoins agricoles se posent de plus en plus avec acuité dans les pays en voie de développement. En Côte d'Ivoire de façon particulière, de l'indépendance en 1960 jusqu'en 1978, ce pays a connu une importante période d'expansion économique. Cette croissance résulte du développement extensif de l'agriculture d'exportation au détriment d'importantes réserves forestières. Les politiques de libre accès à la terre et de migration ont permis une exploitation extensive de ressources naturelles et l'obtention de revenus conséquents (Léonard et Ibo, 1994). Cependant, dès les années 1990, cette pratique extensive des cultures du cacao et du café a conduit à une situation de saturation foncière. La presque totalité des terres étant déjà mises en culture, il devient en effet de plus en plus difficile pour les paysans de trouver des terres disponibles pour la pratique de l'agriculture (Brou et al, 2005). La croissance démographique exacerbe ainsi la disponibilité des terres car elle conduit inexorablement à la réduction des patrimoines fonciers. Une situation parlante entre tant d'autres s'est observée durant les crises politiques qu'a connu la Côte d'Ivoire, on assiste à une migration massive de population vers le Centre-Ouest. Cette explosion démographique a induit des répercussions sur l'occupation des sols et plus loin une saturation des terres agricoles (N'Guessan, 2018). Toutefois, on assiste aussi par endroit que le boom démographique induit de nouvelles trajectoires agricoles, de nouveaux savoir-faire et s'accompagne de l'expansion d'activités économiques comme le commerce, le transport, etc.

Dans la sous-préfecture de Bléniéouin, le dynamisme démographique induit l'essor de certaines cultures du fait de l'augmentation de l'effectif d'exploitants agricoles, facteur de diversité d'activités socioéconomiques sans toutefois omettre les pressions sur les ressources foncières disponibles. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette contribution portant sur le boom démographique dans la sous-préfecture de bléniéouin : entre intérêt agroéconomique et saturation foncière. Autrement dit, dans quelle mesure la dynamique démographique est un intérêt agroéconomique et exacerbe-t-elle la saturation foncière ? Cette étude qui s'inscrit dans la problématique générale des impacts de la pression démographique sur les espaces ruraux,

visé à analyser les incidences agroéconomiques et environnementales de la croissance démographique. L'hypothèse qui sous-tend ce travail est que le boom démographique est à la fois un intérêt agroéconomique et un risque de saturation foncière. Ainsi, en premier lieu, ce travail montrera-t-il les impacts agroéconomiques de la dynamique démographique puis en second lieu le risque de saturation foncière observé dans la sous-préfecture de Bléniméouin. Appartenant à la région du Guemon dans le district des 18 montagnes, Bléniméouin est une sous-préfecture du département de Bangolo. Elle est située à 566 Km de la capitale économique Abidjan, 332 Km de la capitale politique Yamoussoukro et à 53 Km de Bangolo chef-lieu de département. Elle se trouve entre le 7°08'17'' de latitude nord et le 7°10'42'' de longitude Ouest et forme avec les Sous-préfectures de Guinglo-Tahouake de Diéouzon et de Béoué Zibiaho le canton Tahouaké. Bléniméouin a été érigée en sous-préfecture par le décret n°2008-97 du 05 Mars 2008. Avant son érection en circonscription administrative en 2008, Bléniméouin n'était qu'un village rattaché à la Sous-préfecture de Diéouzon. La Sous-préfecture est limitée au Nord par le département de Kouibly, à l'Ouest par la Sous-préfecture de Diéouzon et de Gohouo Zagna, à l'Est par le fleuve Sassandra, et au Sud par la Sous-préfecture de Guinglo-Tahouaké et le Parc national du Mont Péko (carte 1).

**Carte 1 : Localisation de la sous-préfecture de Bléniméouin**



Source : INS, RGPH 1988,1998, 2014 et 2021

Sa population est aujourd'hui estimée à 18593 habitants (RGPH 2021) sur une superficie de 180 Km<sup>2</sup>. La Sous-préfecture de Bléniéouin est peuplée d'autochtones Wè précisément Guéré, d'allochtones (baoulé, senoufo, malinké, wobé) et d'allogènes (burkinabés, maliens).

### **1. Matériels et méthodes**

Cette étude s'appuie sur une enquête de terrain menée dans 3 villages de la sous-préfecture de Bléniéouin. Divers critères justifient le choix de ces localités entre autres la forte présence de migrants agricoles, le dynamisme de la population (RGPH 2014 et 2021), la pluralité des activités économiques, l'accès aux ressources foncières. Dans les villages retenus, des entretiens ont été fait avec les autorités administratives et coutumières pour comprendre les pressions exercées sur les massifs forestiers à cause des activités anthropiques.

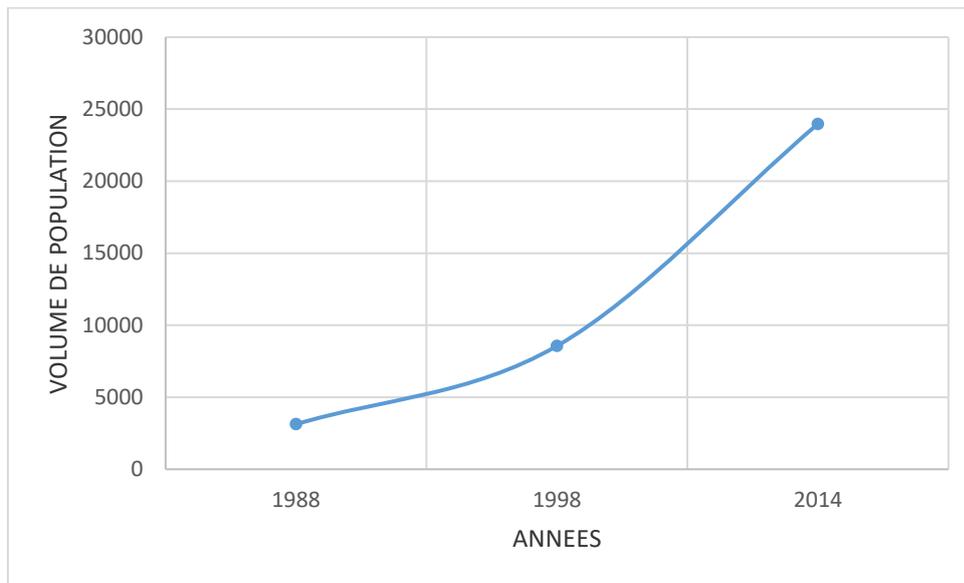
L'enquête a été complétée par une recherche documentaire auprès des structures telles que la Sous-préfecture de Bléniéouin, à la préfecture de Bangolo, la direction de l'agriculture de Bangolo, la direction des eaux et forêts de Bangolo, la direction de l'ANADER. Quant à la dynamique spatiotemporelle des occupations du sol de la sous-préfecture, nous avons eu recours à la télédétection. Cette démarche s'est appuyée sur la classification supervisée de trois images satellitaires Landsat OLI/TIR de 1980, 2000 et 2021 réalisé sur le logiciel ENVI 5.1. Le logiciel Word 2013 a servi à la rédaction du texte, Excel 2013 pour la réalisation des graphiques et traitement statistique. ArcGis 10.2 a servi aux traitements cartographiques.

### **2. Résultats**

#### **2.1. La sous-préfecture de Bléniéouin : une localité marquée par une croissance démographique fulgurante**

La sous-préfecture de Bléniéouin est marquée par une croissance démographique très remarquable. En effet, étant donné sa situation géographique dans l'Ouest forestier du pays, la localité a attiré bon nombre de population à la recherche des meilleures opportunités économiques et des conditions de vie favorables. Le développement de l'économie de plantation dans cet espace attire un flux important de migrants. La figure ci-après rend compte de la dynamique de la population.

**Figure 1 : Évolution de la population de Bléniméouin de 1988 à 2021**



Source : INS, RGPH 1988,1998, 2014 et 2021

Il ressort de l'analyse de la figure 1, que la démographie de la sous-préfecture de Bléniméouin connaît une croissance remarquable durant la période 1988-2021. On distingue deux phases dans cette évolution.

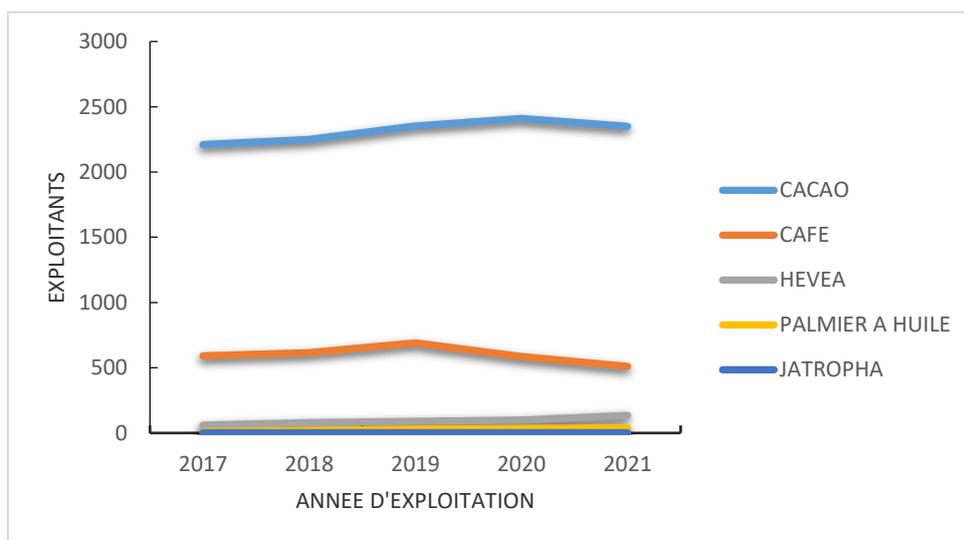
La première phase de 1988 à 1998, se caractérise par l'amorce de la croissance démographique en question. Ce début de la croissance de la population dans la localité s'explique par le développement économique de la Côte d'Ivoire considérée comme meilleure par rapport à celle de ses voisins. Malgré la crise économique des années 1980 suite à la détérioration des termes d'échanges et la chute des prix des principaux produits d'exportation, le pays a continué toujours d'attirer une forte population étrangère. Au cours de cette période, outre la population autochtone de plus en plus croissante, on assiste à l'arrivée massive des populations venues des autres régions du pays et des ressortissants burkinabés en direction de l'Ouest du pays, principalement la localité de Bléniméouin, attirés par les conditions naturelles propices qu'offre cette localité pour la pratique des activités agricoles. Les premiers migrants internes sont constitués de baoulés en direction de cette zone rurale. Cependant, la population est passée de 3125 habitants en 1988 et à 8563 habitants en 1998 soit une hausse de 5438 habitants en 10 ans. La deuxième phase s'étend de 1998 à 2021. Cette phase est caractérisée par une croissance rapide et continue. La crise militaro-politique ayant secoué la Côte d'Ivoire en 2002 et en 2010, n'a pas endigué les flux migratoires des populations vers cette localité. Bien au contraire, ces différentes crises ont servi de prétexte d'intrusion massive de populations allogènes vers les

espaces ruraux de la sous-préfecture. Ainsi, la population est passée de 8563 à 23979 habitants de 1998 à 2021. Le cas le plus parlant demeure la colonisation des espaces du Mont Péko par les Burkinabé à la faveur de la crise militaro-politique de 2002 et 2010. En effet, fuyant les massacres, les autochtones Guéré abandonnent leurs terroirs au profit de nombreux allogènes. Ces nouveaux occupants s'adonnent à l'économie de plantation et y développent une kyrielle d'activités économiques. Ces migrants essaient toute la sous-préfecture par la création de nombreux campements. Cette démographie importante favorise l'implantation d'infrastructures telle l'ouverture de 3 établissements secondaires privés, des écoles primaires dans certains campements et une station de distribution de carburants.

### 2.2. Un boom démographique facteur de développement agricole

A l'instar de la région de l'Ouest forestier, la localité de Blénimeouin connaît au cours de ces dernières années un boom agricole. En effet, le nombre d'exploitants agricoles ayant augmenté à la faveur des différentes vagues migratoires, l'agriculture a connu un développement important en termes de volume de production de certaines cultures. Ces néoruraux y ont principalement développé l'agriculture. On note que l'agriculture occupe 93% de la population active de la localité du fait des bonnes aptitudes culturelles des sols. Les expansions agricoles sont en faveur des cultures de rente. La figure ci-après rend compte de l'évolution des exploitants agricoles en fonction des principales cultures de rente.

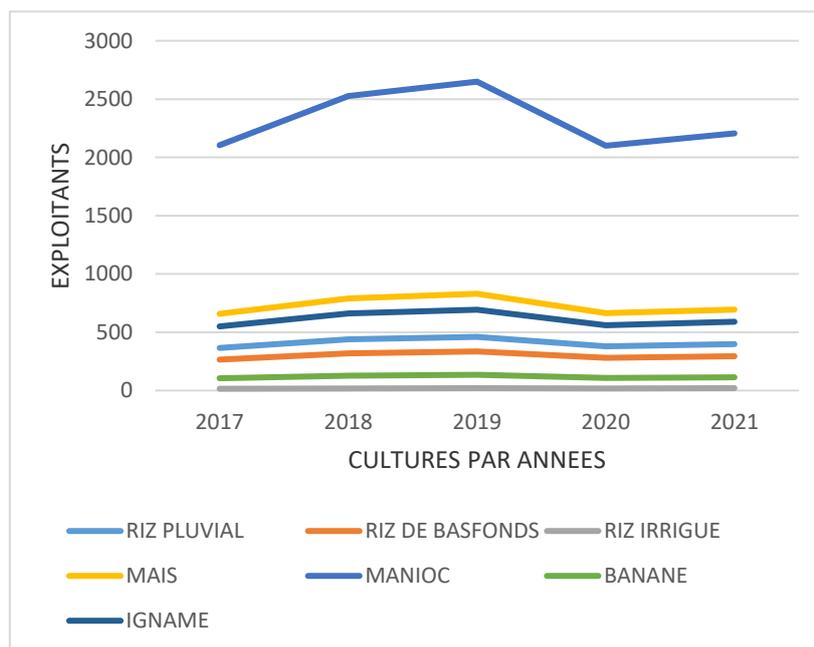
**Figure 2 : Évolution d'exploitants agricoles des cultures d'exportation à Bléniméouin de 2017 à 2021**



Source : ANADER 2021

La figure 2 montre l'évolution du nombre des exploitants des cultures de rente dans la Sous-préfecture de Bléniéouin. L'observation de cette figure met en relief la culture de cacao comme étant la principale culture pratiquée par les populations. En effet, en 2017, sur 2872 exploitants, 2210 font la pratique de la culture de cacao tandis qu'en 2021, la tendance est à la hausse avec 3006 exploitants, dont 2350 exploitants pratiquent le cacao soit plus de la moitié des exploitants. Par conséquent, la culture de cacao est la culture de rente dominante de la localité. Cette prédominance de la cacao culture est favorisée d'une part par les conditions naturelles notamment la disponibilité des terres fertiles pour la pratique de cette culture et les conditions climatiques réunies et d'autres part, par sa production permanente au cours de l'année. Elle a une bonne rentabilité financière vu que le prix d'achat est souvent acceptable toute l'année. Néanmoins, la localité enregistre aussi une forte proportion des exploitants des cultures de subsistance. La figure 3 présente l'évolution des exploitants dans le domaine des cultures de subsistance.

**Figure 3 : Évolution des exploitants des cultures de subsistance dans la sous-préfecture de Bléniéouin de 2017 à 2021**



Source : ANADER 2021

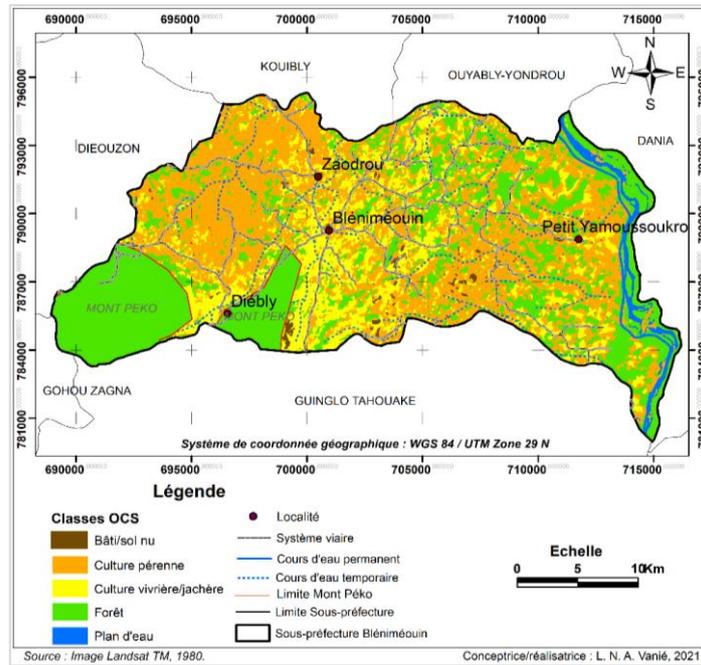
La figure 3 montre l'évolution de personnes pratiquant les cultures vivrières. La culture du manioc est celle qui occupe un nombre important de personne avec une tendance évolutive de 2017 à 2019 avant de chuter légèrement en 2020. Cette baisse de personnes pratiquant la culture du manioc est sûrement due à la faveur faite aux cultures pérennes notamment le café et le

cacao. Il faut également noter l'indisponibilité des terres cultivables. En effet, lorsqu'un nouvel espace est défriché, l'objectif principal des paysans est de l'occuper en cultures commerciales. Les paysans procèdent d'abord par couvrir cet espace avec des cultures de subsistance à l'intérieur desquelles sont plantées les cultures de rente. Cependant le manioc demeure la culture qui occupe une frange importante de la population agricole dans la localité. Le manioc constitue l'une des denrées de consommation de base des populations autochtones. Le maïs et l'igname se placent en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position et connaissent eux aussi une légère baisse en 2020. L'abondance de ces cultures s'est faite avec l'arrivée des migrants agricoles en provenance du centre et du nord du pays. Mais ces migrants ont eux aussi une préférence pour les cultures commerciales à cause de la rentabilité financière. Quant à la pratique du riz irrigué, elle reste très faible. Cela s'explique par non seulement la rareté des terres fertiles mais surtout la baisse et le décalage de la pluviométrie. De plus en plus les populations ivoiriennes et principalement celles de la Sous-préfecture de Bléniéouin abandonnent la pratique des cultures de subsistance pour les cultures de rentes. Elles considèrent les cultures de subsistance moins rentables financièrement et engageant la même énergie chaque année.

### **2.3.La sous-préfecture de Bléniéouin : un territoire marqué par une dynamique de l'occupation du sol mettant en péril la disponibilité foncière**

Les migrations agricoles ayant cours dans la localité ont induit une reconfiguration de l'occupation du sol. La terre, principal capital de production subit une exacerbation au point où la demande est devenue nettement supérieure à l'offre. Les cartes d'occupation issues des traitements d'images satellitaires rendent compte de cette situation.

**Carte 2 : Occupation du sol dans la sous-préfecture de Bléniméouin en 1980**



L'analyse de la carte 2 montre plusieurs unités d'occupation du sol de la sous-préfecture de Bléniméouin. C'est un espace marqué par la présence de massifs forestiers qui côtoient d'importantes activités agricoles. Les statistiques des unités au sol sont consignées dans le tableau ci-après.

**Tableau 1 : Statistiques détaillées de l'occupation du sol en 1980 dans la sous-préfecture de Bléniméouin**

Classes	Superficies (ha)	Pourcentages (%)
Bâti/sol nu	311	1,36
Culture pérenne	10 450	46 ,01
Culture vivrière/jachère	4 983	21,94
Forêt	6 499	28,61
Plan d'eau	466	2,05
<b>TOTAL</b>	<b>22 709</b>	<b>100</b>

Source : nos enquêtes, septembre 2021

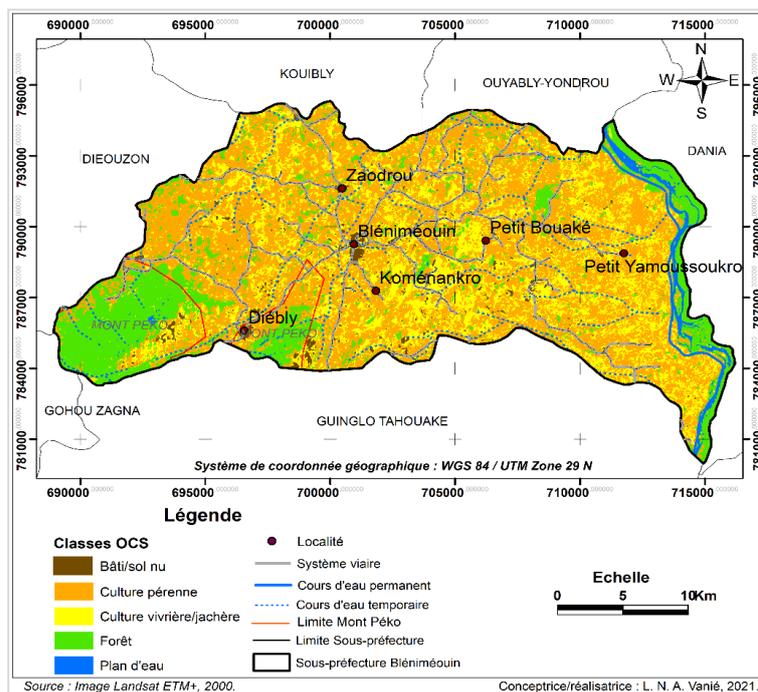
En 1980, on peut dire sans risque de son tromper que l'espace de la sous-préfecture faisait l'objet d'importantes activités agricoles. En effet, l'agriculture occupait environ 68% de la superficie totale de la sous-préfecture. La forêt y occupait 28,61% contre 1,36% dévolu au bâti humain et 2,05% ha occupée par les plans d'eau. En 1980, l'agriculture principalement les

cultures de rente dominant et font peser des pressions sur les autres unités d'occupation du sol. En A cette date, la forêt subissait déjà des pressions anthropiques du fait de l'agriculture.

La faible présence humaine laisse entrevoir un espace aux massifs forestiers importants. La prédominance des activités agricoles à cette époque découle de l'importance dévolue à l'économie de plantation à cette époque du miracle ivoirien. Le développement économique spectaculaire que connaît la Côte d'Ivoire exacerbe la disponibilité foncière au profit de l'agriculture.

Cependant, à partir de 2000, l'ouest ivoirien du fait de la crise militaro-politique connaît un afflux migratoire sans précédents. Ces néoruraux s'adonnent à satiété aux activités agricoles aux mépris des lois de conservation des massifs forestiers. Les unités au sol connaissent une reconfiguration marquée par une prédominance sans partage des activités agricoles. La demande en ressource foncière semble ne pas satisfaire l'offre. On assiste de plus en plus à un recul des massifs forestiers. La carte ci-après rend compte de la situation en 2000.

### Carte 3 : Occupation du sol en 2000



A l'analyse de la carte, on observe une domination sans partage des activités agricoles. L'agriculture y est très renforcée au détriment des autres unités au sol tels que la forêt, les plans d'eau. On note également une intrusion dans les réserves forestières du Mont Péko. L'année 2000 marque la période à laquelle la pression humaine se fait véritablement ressentir dans la sous-préfecture de Bléniméouin. Le tableau ci-après rend compte des superficies dévolues à chaque unité au sol.

**Tableau 2 : Statistiques détaillées de l'occupation du sol en 2000**

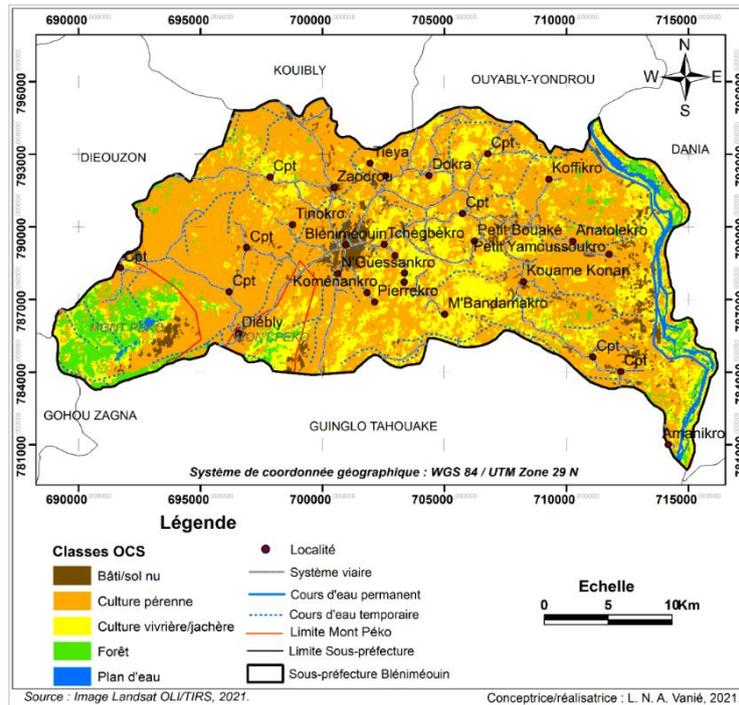
Classes	Superficies (ha)	Pourcentage (%)
Bâti/sol nu	481	2,11
Culture pérenne	12 170	53,59
Culture vivrière/jachère	5 897	25,96
Forêt	3 842	16,91
Plan d'eau	319	1,40
<b>TOTAL</b>	<b>22 709</b>	<b>100</b>

Source : nos enquêtes septembre 2021

On remarque l'augmentation de l'espace réservé aux cultures pérennes qui est passé de 10450 hectares soit 46,01% en 1980 à 12170 hectares soit 53,59%. Dans un contexte d'agriculture extensive généralisée, la forêt subit des agressions anthropiques au profit d'une agriculture consommatrice d'espace. C'est ainsi que les superficies de forêt couvrant 6499 hectares soit 28,61% en 1980 passent à 3842 hectares en 2000 soit 16,91%. Les cultures vivrières et jachères ont aussi gagnées du terrain en passant de 4983 soit 21,94% en 1980 à 5897 hectares soit 25,96%. A partir de l'année 2000, l'espace de bâtis et de sol nu ont aussi augmenté. Cela est le fait de l'urbanisation et l'étalement des villes et village, mais aussi la création de nombreux campements vu le développement des cultures commerciales et vivrières dans la localité. Au vu de cela, on assiste donc à la diminution drastique du couvert forestier qui va chuter de 6499 hectares soit 28,61% en 1980 à 3842 hectares soit 16,95% d'occupation du sol. En seulement 20 ans, la forêt de la localité a subi une pression anthropique énorme avec 2657 hectares de forêts détruites du fait surtout de l'agriculture. Les plans d'eau ont aussi subi une réduction au cours de ces 20 dernières années. De 466 hectares soit 2,05% en 1980, les cours d'eaux sont passés en 2000 à 319 hectares soit 1,40%.

En 2021, le paysage de la sous-préfecture de Bléniéouin a connu une modification remarquable comme le traduit la carte ci-après.

Carte 4 : Occupation du sol en 2021



L'observation de cette carte nous permet de constater une régression très significative du couvert forestier. La verdure généreuse des années 1980 a pratiquement disparue. Les réserves du mont Péko ont elles aussi été attaquées. On observe de vastes superficies de cultures pérennes et vivrières qui occupent la majeure partie. On note également un accroissement des bâtis suite à une urbanisation très accélérée. Le petit village de Bléniéouin avec quelques bâtis s'est agrandi et est devenu en 2008 une sous-préfecture. En dehors des 3 villages de la sous-préfecture, plusieurs campements sont aujourd'hui créés sur des sites d'exploitation agricole, entraînant la réduction graduelle de la forêt. Le tableau 3 présente la répartition de l'occupation du sol en 2021 dans la sous-préfecture de Bléniéouin.

Tableau 3 : Statistiques détaillées de l'occupation du sol en 2021

Classes	Superficies (ha)	Pourcentage (%)
Bâti/sol nu	1 101	04,84
Culture pérenne	14 298	62,96
Culture vivrière/jachère	5 599	24,65
Forêt	1 360	5,98
Plan d'eau	352	1,55
<b>TOTAL</b>	<b>22 709</b>	<b>100</b>

Source : nos enquêtes septembre 2021

L'observation du tableau 3 met en évidence le niveau de dégradation du couvert forestier dans la localité. En 1980, la forêt dont la superficie était de 6499 hectares soit 28% du sol occupé a été réduite considérablement à 1360 hectares soit 5,98% en 2021. Cette forêt couvrait en 2000 une superficie de 3842 hectares, 16,91%. En seulement 41 ans, le couvert forestier de la localité a subi une pression anthropique sans précédent. À partir des chiffres, la période 2000 à 2021 représente la période de destruction massive de la forêt dans la Sous-préfecture en de 3842 hectares soit 16,91% seulement 1360 hectares de forêt y compris les réserves forestières du Mont Péko. On note le développement des cultures pérennes passant de 10450 hectares soit 46,01% d'occupation du sol à 12570 hectares soit 53,59% en 2000 et 14298 hectares soit 62,96% d'occupation du sol en 2021. Les cultures vivrières et jachères quant à elles ont perdu de l'espace. Elles ont occupé en 2000, 5897 hectares soit 25,96%. Mais en 2021, la superficie occupée a connu une légère baisse en passant à 5599 hectares soit 24,65%. Cela s'explique par l'abandon des populations aux cultures vivrières au profit des cultures commerciales, principalement le café mais surtout le cacao qui s'impose davantage comme la principale culture de la localité. Les bâtis et sol nu se sont accrus au cours de ces 4 dernières décennies en passant de 311 hectares soit 01,36% en 1980, à 481 hectares soit 02,11% en 2000 et 1101 hectares soit 04,84% d'occupation du sol en 2021. Cette situation est due à un accroissement rapide de la population du fait du sol naturel élevé et surtout du nombre de plus en croissant de nouveaux arrivants dans la localité. Les cours d'eaux sont eux aussi en régression du fait de leur tarissement. Ils subissent la pression d'une population qui ne cesse de s'accroître. En effet, les cours d'eaux de la localité ont reculé en passant de 466 hectares soit 2,05% d'occupation en 1980 à 319 soit 1,40% en 2000. De 1980 à 2021, on observe, le niveau des cours d'eaux a considérablement chuté en passant de 466 hectares soit 2,05% d'occupation du sol en 1980 à 352 hectares soit 1,55% d'occupation du sol. Cette diminution des cours d'eau par le tarissement certains et le séchement d'autres cours d'eau de la localité à cause de la trop grande pression de l'homme. En effet les activités liées à la consommation de l'eau se sont multipliées tel que le volume de la population qui ne cesse de croître. On assiste à la baisse de la pluviosité entraînant la hausse de la température et l'exposition permanente du sol aux rayons solaires qui à son tour entraîne l'appauvrissement du sol en matières organiques.

**Tableau 4 : Matrice de transition des unités d'occupation du sol entre 2000 et 2021**

		2021					
Classes		Bâti/sol nu	Culture pérenne	Culture vivrière	Forêt	Plan d'eau	TOTAL
2000	Bâti/sol nu	2326827	1878781	560999	3765	0	4770372
	Culture pérenne	5082075	86759032	28354913	1976674	0	122172694
	Culture vivrière	3354698	41555094	12823401	798200	0	58531393
	Forêt	214610	12989540	14013675	10579911	591120	38388856
	Plan d'eau	0	0	86597	237201	2902887	3226685
<b>TOTAL</b>		<b>10 978 210</b>	<b>143 182 447</b>	<b>55 839 585</b>	<b>13595751</b>	<b>3 494 007</b>	<b>227 090 000</b>

Source : nos enquêtes 2021

Ce tableau permet de faire le bilan des gains, des pertes et des persistances en termes de superficies des catégories d'occupation des terres dans la sous-préfecture de Bléniéouin entre 2000 et 2021. Au vu de toutes ces données à travers les matrices de transition des unités d'occupation du sol au cours de ces différentes années, il ressort que les activités anthropiques sont en grandes parties responsables de la dégradation de la forêt. Au cours de ces quarante (40) dernières années, la transformation végétale est encore plus accentuée dans la sous-préfecture sous la pression humaine. En effet, la dynamique observée des différentes zones donne lieu à une conversion de ces zones vers un paysage de plus en plus agricoles constituées de cultures vivrières et de cultures pérennes (cacao). Les espaces sont occupés en fonction de la proportion des populations et de la demande de leurs besoins vitaux.

#### **2.4.Stratégies de résilience des populations face à la disparition des massifs forestiers**

La sous-préfecture de Bléniéouin a connu une dégradation très rapide de son patrimoine forestier. En 1960, la végétation était constituée essentiellement de forêt encore vierge, hormis quelques parcelles occupées par les autochtones Guérés. Mais aujourd'hui, on assiste à une recomposition de la végétation par des cultures de rente, de subsistance et des jachères.

##### **I. 2.4.1. Apparition de nouvelles techniques culturales**

###### **✓ Une résurgence de la technique d'association culturale**

L'association de cultures est une technique de conception de jardin consistant à associer judicieusement plusieurs cultures sur le même espace agricole. Les paysans recherchent des interactions favorables entre les plantes, en supprimant toute interaction qui peut être préjudiciable pour ces plantes associées. La disponibilité des terres propre à la production

vivrière dans cette région, fait l'objet de pression croissante, en raison de l'essor démographique et de l'expansion des plantations (N'Cho, 2001 cité par Bahan F et al, (2012 p 4119). Face à cette contrainte en terre, les producteurs, de plus en plus, ont recours, aux associations culturales (Becker & Diallo, 1992). Selon les paysans, cette technique n'était utilisée que pour les cultures vivrières. Mais, compte tenu de la saturation foncière et les conflits fonciers de plus en plus actifs dans la localité, les paysans s'adonnent à la pratique de l'association des cultures aussi bien pour les cultures vivrières que pour les cultures de rente. Des exemples de cultures associées sont présentés à travers les photos 1, 2, et 3.

*1 : Association de l'igname et du maïs sur le même espace à Diébly*



*2 : Association du café, cacao et de l'anacarde sur le même espace à Bléniéouin*



*2 : Association anacarde, cacao et hévéa*



Source : Nos enquêtes 2024

Cette technique culturale est née à la suite de l'épuisement des terres arabes face à une population en croissance rapide qui ne cesse d'étendre ses activités au détriment du couvert forestier. Il est apparu 16 types d'associations culturales dans la zone Centre Ouest de la Côte d'Ivoire, impliquant toutes les cultures vivrières et cultures de rentes présentes. Elles commencent avec celle du riz, du maïs et des légumes, de l'igname, maïs et légumes. Notre zone d'étude connaît aussi la pratique de cette pratique culturale. Pour ce qui concerne la première image, nous pouvons constater les cultures d'ignames et du maïs qui sont des cultures vivrières sur le même espace. En effet Le semis du riz est réalisé de façon échelonnée et le maïs est semé une à deux journées avant le riz ou en même temps que le riz et souvent dans les mêmes trous. Les graines des légumes (gombo) sont mélangées aux semences de riz et de maïs. Ensuite, le manioc est planté après le premier désherbage. La densité de manioc peut progresser jusqu'à occuper 2/3 de la parcelle. Concernant, le bananier plantain, les rejets sont implantés entre mai et juin. Quant à la culture de l'igname, elle est associée avec le maïs, les légumes (gombo, aubergines, piments et après on y ajoute quelques boutures de manioc. C'est la pratique la plus répandue dans la région, selon les exploitants agricoles, elle permet un développement normal de ces cultures. La deuxième image présente l'association des cultures commerciales

comme le café, cacao et anacarde sur le même espace et la troisième montre l'association du cacao, de café et de l'hévéa. Quant aux cultures pérennes, (notamment le cacao), dans le cas de la première année de culture, les plants issus de pépinières, sont plantés progressivement à partir de la grande saison des pluies. En deuxième année, le riz et les autres cultures vivrières sont intercalés entre les jeunes plants. Mais aujourd'hui, compte tenu de la survie difficile des jeunes plants de cacaoyer, les paysans de la Sous-préfecture de Bléniéouin plantent d'abord les pieds d'anacardier une ou deux (2) ans avant que les jeunes plants de cacaoyer et ce caféier soient plantés pour leur permettre de profiter de l'ombrage de l'anacardier. C'est une pratique inexistante par le passé, car pour les exploitants, plusieurs plantes sur le même espace ne favorisent pas une bonne croissance de celles-ci. Chaque plante aspire à se développer au détriment de l'autre. Cependant, les plantes d'anacardier et les bananiers servent d'abri pour les jeunes plants de cacaoyer qui constitue la principale culture de la localité.

#### ✓ *Un regain d'intérêt les bas-fonds*

L'ouest forestier ivoirien est une zone marécageuse dont le relief dispose de nombreux basfonds drainés. Ces basfonds autrefois inexploités sous prétexte de rendre les hommes impuissants sont aujourd'hui des sites convoités. En effet, à l'image de la région, la sous-préfecture de Bléniéouin de nombreux basfonds tous exploités au cours de l'année. Ces basfonds considérés comme principaux sites de la culture de riz étaient presque inexploités, il y a de cela 20ans. Mais avec la saturation foncière compte tenue de la forte pression sur le couvert forestier et des conflits fonciers à répétition, les basfonds sont mis en valeurs pour la riziculture. Les allogènes et quelques allochtones louent ces parcelles avec les propriétaires terriens en raison de 2 sacs de riz par cassier à la récolte. Cependant, le riz de basfonds est en développement constant par rapport au riz pluvial et le riz irrigué dans le département comme dans la sous-préfecture. En effet, dans le département le riz de basfond a connu une évolution de la superficie passant de 1363 hectares de 2017 à 3048 hectares en 2019 (ANADER 2021). Dans la sous-préfecture de Bléniéouin le riz de basfonds connaît également une évolution avec une superficie de 155 hectares en 2017 à 196 hectares en 2019 (ANADER 2021). Comme stratégies pour les propriétaires de ne voir disparaître tout leur patrimoine, ont pris la résolution de ne pas les céder mais plutôt les mettre en location à des exploitants. La durée de ce contrat va de 6 mois à 1 an. Plus les superficies sont importantes, les productions sont à la baisse par exemple en 2020 pour 460 hectares occupées, la production est de 215 tonnes contre le riz de basfond, pour 148 hectares occupés la production est de 392 tonnes pour la même année (ANADER 2021). Cela s'explique clairement par la baisse de la pluviométrie, le décalage des saisons de pluie et la

saison sèche de plus en plus longue. La culture du riz de basfonds et le riz irrigué occupent une superficie moins importante et dont la production est beaucoup plus importante surtout celle de riz de basfonds. En effet, le riz de basfond a une production abondante et souvent cultivé sur de petites superficies car le riz est une culture qui prospère en présence de l'eau en abondance. Alors que la totalité des basfonds utilisés pour cette culture contiennent de l'eau dans la localité.

### **3. Discussion**

#### ***Le boom démographique comme source d'emplois et d'infrastructures***

L'étude a révélé que le boom démographique surtout quand il est d'origine migratoire induit la mise en place d'activités socio-économiques non négligeables. La migration est génératrice d'activités telles que le commerce, la restauration etc. A Bléniméouin, il s'observe que le boom démographique a induit le développement de petits commerces, de nouveaux moyens de locomotion tels que les taxis-motos, etc. À cet effet, [Gammoudi, et Sghaier](#) (2007) estiment que la migration joue un rôle régulateur tant au niveau économique que social. Pour eux, la rente migratoire occasionne des revenus non négligeables au point où ceux-ci stimulent l'activité économique et génèrent des investissements et créé des emplois pour les résidents locaux. L'étude menée sur le boom démographique dans la sous-préfecture de Bléniméouin a permis de mettre en évidence quelques activités mises en place par les migrants. Ces neoruraux rythment la vie économique des localités en étant les tenanciers de boutiques, des stations anarchiques, de restaurants. C'est ce à quoi abouti l'étude menée par Piché (2019) pour qui, les immigrants auraient davantage la « fibre entrepreneuriale » que les natifs. Ceux-ci sont propriétaires de petits commerces, principaux acteurs des activités économiques dans les zones rurales. Ce qui conforte la pensée de l'OCDE (2017) selon laquelle l'effet de l'immigration en Côte d'Ivoire a porté sur la stimulation de l'activité économique.

#### ***Le boom démographique comme facteur de développement agricole***

Le paysage agricole de la sous-préfecture de Blenimeouin durant ces quinze dernières années a connu une transformation remarquable. En plus de l'intensification de certaines cultures, on assiste aussi à la prolifération de certaines techniques culturales sous l'effet de la dynamique démographique. Dans un contexte avéré de saturation foncière, les populations s'adonnent à des associations culturales innovantes. Les principaux acteurs sont les migrants agricoles possédant des savoir-faire. Ces résultats corroborent celui de Bouquet Christian, (2003). Pour lui, les migrants agricoles constituent une population jeune, active et occupée à 99 %, soit dans l'agriculture, soit dans l'informel. Ils sont notamment très présents dans l'économie de plantation dont ils maîtrisent la plupart des filières. C'est aussi ce que fait remarquer Audibert, Mathonnat

et Henry (2003). Selon eux, la production agricole était plus performante dans les régions où les immigrés sont plus nombreux. Demont et al (2007) partageant cet avis donnent les raisons de cette situation. Selon eux, la pression démographique enclenche un processus malthusien qui mène à la migration vers des zones plus favorables et ainsi à la régulation des naissances. Mais cette migration incite aussi à l'intensification des cultures et permet d'introduire la mécanisation de celle-ci. Cette intensification conduit à une agriculture marchande. C'est ce que soutient Rebaï Nasser (2013) pour qui les migrants agricoles sont des acteurs de la transformation du paysage agricole. Ils participent activement à la diversification et à l'intensification des pratiques agricoles à travers des investissements massifs.

### ***Le boom démographique comme facteur de saturation foncière***

La disponibilité foncière a conduit à des vagues migratoires importantes dans la sous-préfecture de Blenimeouin. Cette situation a considérablement bouleversé le paysage agricole au point où les ressources foncières s'amenuisent. En 1980, la forêt dont la superficie était de 6499 hectares soit 28% du sol occupé a été réduite considérablement à 1360 hectares soit 5,98% en 2021. Cette anthropisation au motif d'un développement agricole fait naître une compétition d'accès à la terre au sein des populations. Les études menées par Kouakou et al (2018) corroborent cela. Selon eux, le paysage du parc national de la Marahoue en 1975, 1986, 2002, 2015 met en évidence de profondes transformations environnementales et plus précisément la disparition de la forêt mésophile au profit d'une unité paysagère caractérisée par une anthropisation (cultures, habitations, sols nus). Ce qui pousse Armand (2014) à dire que les massifs forestiers sont en voie de disparition pendant que l'espace anthropisé gagne de plus en plus de terrain. Cette tendance est celle de la plupart des milieux naturels de l'ouest de la Côte d'Ivoire où Tiebere et al (2018) ont noté que la conversion des surfaces forestières en surfaces agricoles qui s'étendent jusqu'aux aires domaniales est le fait généralement des migrants venant des zones défavorisées de la sous-région, en quête de terres propices à l'agriculture. Paré Lacinan et Tallet Bernard (1999) parviennent à cette conclusion. Selon eux, l'augmentation de la pression foncière et la fin des disponibilités en terres entraînent des changements dans les règles foncières. Ce qui conduit à des occasions de tensions ou de conflits. Mediebou Chindji (2023) faisait un constat similaire au Cameroun. Selon lui, le recul de la végétation naturelle dans les flancs urbanisés des montagnes est une réalité. De nombreuses populations abattent les arbres pour s'installer. Ce qui est source de réchauffement du micro-climat local.

## **Conclusion**

La démographie dans la sous-préfecture de Blenimeouin a cru à un rythme exponentiel du fait des vagues migratoires agricoles observées depuis quelques années dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en général. Ce boom démographique induit des effets agroéconomiques dans la sous-préfecture. Il participe à l'instauration de savoir-faire agricoles, de nouvelles techniques culturales, au foisonnement des petites activités économiques qui rythment les espaces ruraux. Tout ceci augure une forte production agricole et la disponibilité de main d'œuvre agricole bon marché. Toutefois, cette localité est sujette à une saturation foncière très importante au point où les massifs forestiers sont décimés aux fins agricoles. Les superficies forestières sont en nette décroissance au fil des ans. Les espaces autrefois jugés insalubres tels que les bas-fonds sont lourdement exploités. Le boom démographique qui s'observe dans la sous-préfecture de Blenimeouin induit des effets pervers sur le paysage de la localité.

### Références bibliographiques

Audibert M., J. Mathonnat et M-C. Henry (2003), « Social and health determinants in the efficiency of cotton farmers in northern Côte d'Ivoire », *Social Science and Medicine*, vol. 56, pp. 1705-1717.

Bouquet Christian, (2003). Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire / The importance of foreigners in Ivory Coast. In : *Annales de Géographie*, t. 112, n°630, pp. 115-145.

Demont Matty et al. (2007), « Boserup versus malthus revisited: Evolution of farming systems in northern Côte d'Ivoire », *Agricultural Systems*, vol. 93, pp. 215-228.

Mediebou Chindji (2023). Saturation foncière et occupation des zones marginales dans la Commune de YAOUNDÉ VI (Centre-Cameroun), *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, numéro double 73-74, 21p.

Piché Victor, (2019). Impact de l'immigration, conséquences pour les immigrants : nouveaux résultats utilisant des données d'entreprises et sociales. *Cahiers québécois de démographie*, 48(2), 195–212. <https://doi.org/10.7202/1074181ar>

OCDE/Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (2017), « Paysage de la migration en Côte d'Ivoire », dans *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire*, Éditions OCDE, Paris, 10p.

Rebaï Nasser, « Quand l'argent de la migration change la donne : développement agricole et dynamique foncière dans une localité de la province andine de l'Azuay (Équateur) », *Autrepart*, 2013/4 N° 67-68, p. 193-212. Doi : 10.3917/autr.067.0193

Paré Lacinan, Tallet Bernard, 1999. D'un espace ouvert à un espace saturé. Dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka (Burkina Faso). In : *Espace, populations, sociétés. Les populations de l'Afrique subsaharienne*, pp. 83-92.